

RÈGLEMENT PARTICULIER
TOURNOI DES EMPLUMÉS DE CORNIMONT
Édition 2026

ARTICLE 1 – Règlement Général des Compétitions

- a. Ce tournoi (autorisation en cours) est ouvert à toutes les licenciées et tous les licenciés de la FFBaD. Il se déroulera selon le « *Règlement Général des Compétitions* » de la Fédération Française de Badminton (rencontre en deux sets gagnants de 15 points).
- b. Le juge arbitre de la compétition est madame Isabelle Vercelot.

ARTICLE 2 – Acceptation

- a. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge arbitre est désigné par le comité d'organisation. Le juge arbitre principal a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement. Les décisions du juge arbitre sont sans appel.

ARTICLE 3 – Tableaux, catégories et séries

- a. **Catégories** : le tournoi est ouvert à la catégorie senior. Les joueurs cadets, juniors et vétérans pourront s'inscrire sans classement minimum. Les joueurs minimes devront avoir un classement supérieur ou égal à D7 dans la discipline choisie.
- b. **Classements** : Les tableaux sont ouverts aux joueurs disposant d'un classement compris entre N3 et NC compris.
- c. **Séries** : Les joueurs seront répartis en groupes de niveaux en fonction de leur CPPH en date du jeudi 22 octobre 2026.
- d. **Tableaux** : Les disciplines possibles sont les suivantes : simple homme (SH), simple dame (SD), double homme (DH), double dame (DD) et double mixte (DX). Les joueurs pourront s'inscrire au maximum dans trois tableaux.
- e. **Particularités** : Dans les tableaux de doubles, les joueurs sans partenaire pourront s'inscrire « *au choix* ».
 - e₁. Les joueurs inscrits dans une discipline n'ayant aucun partenaire de leur niveau seront recontactés.
 - e₂. Les joueurs ayant été déclarés « *au choix* » et qui aurait eu un partenaire attribué ne pourront demander un changement.
- f. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier les tableaux et l'ordre des matchs en cas de nécessité après l'accord du juge arbitre.

ARTICLE 4 – Mode de Compétition

- a. Les matchs sont disputés en poules, avec deux sortants par poules dans la mesure du possible, puis par élimination directe.
- b. Les têtes de séries seront désignées par le Comité d'Organisation et le juge-arbitre en raison du CPPH des joueurs inscrits à la date du 22 octobre 2026.

ARTICLE 5 – Inscriptions

- a. Le montant des inscriptions est de 18€ pour un tableau et 20€ pour deux tableaux. Les inscriptions se feront uniquement via Badnet et ne seront validées qu'à la réception du règlement à réaliser via Ebad.
- b. La date limite d'inscription est le jeudi 22 octobre 2026. Le tirage au sort sera effectué le samedi 24 octobre 2026 avec un CPPH retenu en même date du jeudi 22 octobre 2026.
- c. Le nombre de participant étant limité, les inscriptions seront acceptées selon l'ordre d'arrivée. Pour être valable, une inscription devra être payée avant le tirage au sort.
- d. Le règlement des inscriptions se fera via Badnet.
- e. En fonction du nombre d'inscrits, certains tableaux pourront être limités en amont.
- f. Pour tout contact ou information complémentaire, merci de nous contacter à l'adresse suivante : tournoidesemplumes@gmail.com

ARTICLE 6 – Annulation et forfait

- a. Tous les forfaits après le tirage au sort devront être justifiés le jour de la compétition, auprès du juge-arbitre. Celui-ci sera le seul juge du caractère du forfait. Au cas où le justificatif ne serait pas fourni le jour même, le forfait volontaire devra être justifié au responsable régional en charge du suivi des forfaits, dans un délai de 5 jours suivant la date du forfait, par courrier, envoyé à la Ligue Grand Est de Badminton (13 rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine).
- b. Afin de simplifier la procédure, il sera accepté que la justification du forfait se fasse par courriel, à l'adresse suivante : deborah.hannequin@lgebad.com. Cette justification devra être accompagnée de toutes les pièces justifiant le forfait (certificat médical, attestation de réquisition professionnelle, convocation à un stage, sélection fédérale, ...).
- c. Conformément au Règlement Général des Compétitions, dans son article 3.1.5, les droits d'inscriptions ne feront l'objet d'un remboursement que si le forfait après le tirage au sort est dûment justifié, dans les délais, ou auprès du juge-arbitre de la compétition, si celui-ci juge pertinente la justification du forfait.
- d. Tout désistement avant le tirage au sort engendrera le remboursement des frais engagés.

ARTICLE 7 – Volants

- a. Le volant officiel de référence sera le RSL n°3 Pro pour toutes les séries. Il sera vendu dans la salle du tournoi durant la totalité de la compétition. Il devra être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux.
- b. Le partage des volants se fera de façon égale entre les deux joueurs ou entre les deux paires.
- c. Les volants sont à la charge des joueurs, sauf pour les finales où ils seront fournis par l'organisateur.

ARTICLE 8 – Pointage, licences et sur-classement

- a. Tout joueur devra se faire pointer à la table d'accueil, au moins 45 minutes avant le début de son premier match.
- b. Tout joueur devra être licencié et à jour de son sur-classement le jour du tirage au sort, sous peine de ne pas être inscrit.
- c. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi, quelle qu'en soit la raison et/ou la durée devra obtenir l'accord du juge-arbitre.

ARTICLE 9 – Prévention dopage

- a. Tout joueur ayant pris des médicaments pouvant contenir des substances interdites par les Instances Sportives Internationales devra le signaler au juge-arbitre dès son arrivée et justifier leur(s) usage(s) par une ordonnance médicale.

ARTICLE 10 – Arbitrage

- a. Les matchs seront auto-arbitrés si aucun arbitre n'est désigné par le juge-arbitre. Le juge-arbitre pourra également faire appel à un arbitre en cas de désaccord entre les joueurs sur le terrain.
- b. En ce qui concerne les ½ et finales, l'arbitrage sera assuré dans la mesure du possible par des arbitres. Les arbitres seront désignés par le Juge-Arbitre.

ARTICLE 11 – Horaires

- a. Les horaires approximatifs du tournoi seront les suivants :
 - Accueil à partir de 7h30 le samedi et le dimanche.
 - Fin prévue au plus tard vers 21h30 le samedi, et 19h00 le dimanche.
- b. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Pour assurer le bon déroulement, ils peuvent être modifiés par le juge-arbitre. Chaque joueur peut ainsi être appelé 60 minutes avant l'horaire indicatif de son prochain match.
- c. Les joueurs souhaitant quitter momentanément le gymnase doivent informer le juge-arbitre et devront être de retour à l'heure fixée par le juge-arbitre sous peine de disqualification à l'appel de leur match.

ARTICLE 12 – Échéancier

- a. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre pour le bon déroulement du tournoi.

ARTICLE 13 – Échauffement et temps de repos

- a. Lors de l'annonce de leurs noms, les joueurs ont 3 minutes maximum pour venir chercher la feuille de match à la table de marque, s'échauffer, tester les volants et débiter le match.
- b. À la fin de la rencontre, la feuille de match devra être retournée à la table de marque, correctement remplie, immédiatement après la fin du match.
- c. Le temps de repos minimum entre deux matchs est fixé à **20 minutes**.

ARTICLE 14 – Règlement particulier à la salle

- a. Tout volant touchant un élément suspendu (plafond, paniers de basket, filins) au service sera à remettre au jeu dans la limite de trois essais avant d'être déclaré comme faute. Au cours du jeu, tout volant touchant un élément suspendu sera déclaré faute.
- b. Les téléphones portables devront être éteints ou mis en silencieux durant toute la durée du tournoi.

ARTICLE 15 – Dispositions particulières à la salle

- a. Les joueurs en repos devront dans la mesure du possible s'installer dans les gradins. Les non participants à la compétition devront se tenir dans les gradins.
- b. Il est interdit de manger et de boire en dehors des gradins et de la buvette durant la compétition.

ARTICLE 16 – Pertes et vols

- a. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte d'objet, détériorations ou autres incidents.

ARTICLE 17 – Code de conduite

- a. Tous les participants au tournoi, dans leur fonction respective, s'engagent à respecter le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, des officiels d'équipe et des officiels techniques. Tous ces documents seront affichés dans la salle.

Victor FRECHARD *Organisateur – TOURNOI DES EMPLUMÉS DE
CORNIMONT 2026*